

Frénésie consumériste

« A Toulouse, il y aura bientôt plus de supermarchés que de consommateurs ! »

Par [Agnès Rousseaux](#) (5 mars 2010)

Un projet de méga centre commercial divise les habitants de l'ouest-toulousain. Les « Portes de Gascogne », ses centaines de commerces, ses milliers de places de parking, doivent s'ériger sur le plateau de la Ménude. Un projet inutile, obsolète, destructeur d'emplois et polluant rétorquent ses opposants. Après cinq ans de bataille juridique et de décisions opaques, c'est l'heure du dernier round.



Un



hypermarché de 12.000 m², 28 grandes et moyennes surfaces, 140 boutiques, 6.000 m² de restauration, 4200 places de parking... c'est le projet de méga-centre commercial - « Portes de Gascogne » - qui pourrait voir le jour en 2010, à l'ouest de Toulouse. Après cinq ans de bataille juridique, le permis de construire a finalement été délivré en septembre dernier. Mais les citoyens, mobilisés au sein du collectif « Non aux Portes de Gascogne », n'entendent pas baisser les bras. « *Nous voulons mettre en évidence l'inutilité du projet, qui représenterait une augmentation de 9% de la surface commerciale. La région de Toulouse est pourtant déjà sur-dotée en hypermarchés, avec 993 m² de surface commerciale pour 1 000 habitants au lieu de 839 m² pour la moyenne française, explique Progreso Marin, président du collectif. Selon le Schéma de développement commercial de l'aire urbaine de Toulouse, le « taux de couverture » en offre*

commerciale du grand Toulouse était déjà de 91% en 2006. Mais les promoteurs de centres commerciaux lorgnent sur un « potentiel de consommation » local de 5,6 milliards d'euros.

8 millions d'euros de taxe qui font saliver les élus locaux

Pour le collectif, ce projet est aussi une aberration du point de vue écologique. Le bétonnage accentuerait les risques d'inondation autour d'un plateau, « où l'eau a déjà du mal à s'évacuer », prévient Progreso Marin. Surtout, la zone n'est pas desservie par les transports en commun. Résultat ? « Une augmentation du trafic de 20.000 à 30.000 voitures chaque jour. Soit 80.000 tonnes de CO² rejetées chaque année dans l'atmosphère à cause de ce projet pharaonique ». Et le risque de transformer en « jungle automobile » une périphérie semi-urbaine déjà sinistrée du point de vue de la circulation routière. Pourtant, pour convaincre, le promoteur a surfé sur la vague du [marketing durable](#) [<http://lesportesdegascogne.com/>] : démarche HQE, « liaisons douces » (?)... la zone commerciale devrait accueillir un théâtre d'eau et un jardin aquatique, un centre d'accueil petite enfance, un centre d'information sur le développement durable, une maison des associations.

Une pétition contre le projet a recueilli 30.000 signatures. Le collectif citoyen organise une manifestation le 6 mars, pour maintenir la pression sur les élus et sur le promoteur immobilier. A Plaisance-du-Touch, la commune concernée, les avis sont partagés sur ce projet. Les promesses du promoteur immobilier, le groupe américain Simon Ivanhoé [[1](#)], ont convaincu le maire : 300 millions d'euros de chiffre d'affaires par an, 2000 emplois créés, et une estimation de 8 millions d'euros de taxes pour les collectivités locales (avant suppression de la taxe professionnelle). De quoi faire saliver les élus locaux. « D'après les études menées sur l'implantation des grandes surfaces [[2](#)], on sait que le solde en emploi est négatif au bout de quelques années. Les estimations donnent trois ou quatre destructions d'emplois pour un emploi créé », relativise Progreso Marin. Pour contrer ces critiques, les défenseurs du projet ont monté leur propre [site](#) [<http://ouiauxportesdegascogne.e-monsite.com/contact.html>]. Selon eux, 62 % des habitants de l'ouest toulousain seraient favorables à l'implantation du centre commercial, d'après un [sondage](#) [<http://www.ladepeche.fr/article/2008/07/28/466245-Portes-de-Gascogne-le-sondage-qui-change-tout.html>].

Guerre de tranchées juridique

Un des principaux argument de cette association de riverains ? 63.000 m²

de commerces répartis sur 36 hectares, ce n'est pas un projet « *démessuré* » : ce ne serait que « *le troisième plus grand centre commercial de Haute-Garonne* ». Sauf que le territoire semble aujourd'hui saturé. Au niveau national, la fréquentation des centres commerciaux est en chute depuis 2007. Paradoxe : on en construit de plus en plus. Les chiffres sont effrayants : 1,2 million de m² sont prévus en 2010, soit trois fois plus qu'en 2007 [3] ! 30 à 40 nouveaux centres commerciaux sont prévus cette année, alors que la fréquentation a chuté de 4% l'an passé [4]. Sur les 117 communes concernées par le Centre commercial « Portes de Gascogne », 110 se sont prononcées contre. Problème : elles n'ont pas voix au chapitre au sein de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) qui a délivré un avis favorable au projet en 2005 [5]. Seul le président de la chambre de métiers avait voté contre, craignant pour l'avenir des « deux mille entreprises artisanales » de l'ouest toulousain et de l'est du Gers. Les élus PS et UMP présents au sein de la CDEC ont préféré les promoteurs à la préservation de l'artisanat.

Pour les convaincre, les arguments étaient de taille. Confronté au scepticisme de certains élus et de la Chambre de commerce, le promoteur Simon-Ivanhoé n'a pas hésité à mettre sur la table 400.000 euros pour la revalorisation du centre-ville de Toulouse. Une manière d'acheter la paix sociale et de convaincre les commerçants de la ville. Et une opacité dénoncée par les opposants au projet. En 2007, le collectif d'opposants remporte une victoire : le Conseil d'État annule l'autorisation commerciale. Le motif ? Le promoteur utilise comme argument le fait qu'il n'existe pas d'autres grands centres commerciaux situés à moins de 25 minutes. Sauf que dans un rayon de 30 minutes - unité habituellement employée - se trouvent quatre grands centres commerciaux (Portet sur Garonne, Roques, Blagnac, Toulouse).

Le promoteur dépose un autre dossier et obtient une nouvelle autorisation commerciale. De nouveau les opposants se tournent vers le Conseil d'État. C'est l'Union Professionnelle des Artisans (UPA) départementale qui doit déposer le recours, car le collectif citoyen n'est pas habilité à le faire. Vingt-quatre heures avant la date limite de dépôt du recours, l'UPA se désiste prétextant un ordre venu d'en haut. « *Comment l'UPA peut-elle baisser pavillon à ce moment-là ? Comment peut-elle laisser tomber les artisans de la région ?* », s'interroge Progreso Marin. Des commerçants, soutenus par le collectif, déposent le recours, qui n'aboutit pas. La démarche est aujourd'hui en appel, auprès du Conseil d'État pour s'opposer à l'autorisation commerciale, et auprès Tribunal administratif pour le permis de construire. Appuyé par 1200 correspondants locaux, le collectif cherche à se faire entendre pendant la campagne électorale. « *On a reçu le soutien*

du Parti de Gauche et d'Europe Ecologie. On attend la réponse du PS, qui est très divisé sur cette question ». Des pistes d'aménagements alternatifs sont aussi évoqués : pépinière d'entreprises sur les énergies renouvelables, cultures agricoles ou zone verte mélangeant ces activités. En attendant les dernières décisions juridiques, les recours déposés ne sont pas suspensifs. « *Demain il peut y avoir des bulldozers* », soupire Progreso Marin.

Agnès Rousseaux

NON aux « Portes de Gascogne », le combat continue en 2010
envoyé par [gardaremlamenude](#). - [Plus de vidéos de blogueurs](#).

Notes

[1] racheté depuis par Unibail-Rodamco

[2] notamment « La grande distribution, système de corruption à la française », de J. Bothorel et P. Sassier, éditions Bourrin

[3] 930.000 m² en 2009, 767.000 en 2008, et 434.000 en 2007.

[4] « 2009 a été une année record en termes d'autorisations de nouvelles surfaces. Plus de 7 millions de mètres carrés sont prévus pour les cinq ans à venir, ce qui fait de la France le pays le plus actif en la matière ». Source : [Le Figaro \[http://www.lefigaro.fr/immobilier/2010/01/21/05002-20100121ARTFIG00607-toujours-plus-de-centres-commerciaux-.php\]](http://www.lefigaro.fr/immobilier/2010/01/21/05002-20100121ARTFIG00607-toujours-plus-de-centres-commerciaux-.php).

[5] Une CDEC est composée de 6 membres : le maire de l'agglomération concernée par le projet (en l'occurrence Louis Escoula, maire PS de Plaisance du Touch, le maire de la commune la plus peuplée (Jean-Luc Moudenc, maire UMP de Toulouse à l'époque), le Président de la communauté de commune (Yves Chambenoit, président PS de la communauté de commune), d'un représentant des associations de consommateurs (Jacques Garcia, de l'Association de défense, d'éducation, et d'information du consommateur), le

président de la Chambre de commerce et d'industrie et le président de la Chambre de métiers. Seul ce dernier a voté contre le projet.

En savoir plus

Le collectif citoyen « Non aux Portes de Gascogne », [Gardarem la Menuda](http://www.gardaremlamenude.com/)
[<http://www.gardaremlamenude.com/>]

Le projet présenté par le promoteur immobilier : [Les portes de Gascogne](http://lesportesdegascogne.com/)
[<http://lesportesdegascogne.com/>]

Lire aussi :

[Vigitox : à fond, la réforme](#)

[La finance éthique, un remède anti-crise ?](#)

[Votez pour le prix Pinocchio](#)

